

## Roms, Voyageurs, Tsiganes...

La première édition de cet ouvrage, en 1985, s'intitulait *Tsiganes et Voyageurs*. L'édition de 1994 portait le titre *Roma, Tsiganes, Voyageurs*. Pour des raisons qui seront détaillées dans les parties concernant l'organisation sociale et politique, on comprendra qu'il est difficile de réunir sous le même terme des communautés qui souhaitent se différencier, et difficile également de donner en titre une liste de noms différents. La pratique des institutions européennes, quand un texte est adopté (résolution, recommandation, etc.), est devenue, au cours des dernières années, de mentionner en note, après avoir utilisé le terme «Roms», le fait que l'appellation englobe d'autres, telles que «Sintés», «Tsiganes», «Voyageurs» et bien d'autres encore.

Les pratiques langagières, et ce que les mots évoquent, ont évolué aussi. Jusque dans les années 1980, le terme «Rom» n'était que très peu connu dans la partie occidentale de l'Europe et c'est ainsi que «Tsigane» était employé, même par des organisations formées par des Roms, afin que leur environnement sache de qui il s'agissait. Les changements géopolitiques d'après 1989 ont mis en lumière le terme «Rom», et on en trouve un reflet dans les textes et rapports des institutions européennes, avec un glissement, autour de 1995, du terme «nomades» ou «Tsiganes» vers celui de «Roms» et «Voyageurs». La pratique du Conseil de l'Europe a dès lors été d'utiliser le terme «Roms/Tsiganes», en anglais «Roma/Gypsies», avant que ne se produise dix ans plus tard, en 2005, un nouveau glissement, qui tend à faire passer le terme «Tsiganes» derrière celui de «Voyageurs». Ainsi la Division administrative du Conseil de l'Europe qui suit ces questions, de «Roms/Tsiganes» devient la Division des Roms et des Gens du voyage, et le Groupe de représentants gouvernementaux créé en 1995 portera le nom de Groupe de spécialistes sur les Roms/Tsiganes (ou Specialist Group on Roma/Gypsies (MG-S-ROM)) depuis 1995, date de sa création, jusqu'en 2002. Puis, à partir de 2002, il devient le Groupe de spécialistes sur les Roms, Tsiganes et Voyageurs jusqu'en juillet 2006. Depuis le nouveau mandat adopté par le Comité des Ministres le 12 juillet 2006, le nouveau MG-S-ROM est devenu le Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage<sup>2</sup>.

---

2. Le terme «Gens du voyage» employé en langue française est tout à fait marginal dans le contexte européen. Il est un néologisme administratif français récent (pratiquement intraduisible), entité globale, sans singulier (on ne peut pas dire «un» Gens du voyage) qui d'ailleurs dans le contexte français est administrativement entendue comme très limitée. Ainsi, la loi française n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, seule loi ciblée sur les «Gens du voyage», précise à son article 1<sup>er</sup> que «les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles». Il s'agit donc d'un ensemble limité de populations définies par le «voyage» et caractérisées dans l'esprit des lois et du public par la mobilité de leur résidence. La loi régit les conditions techniques d'habitat d'une catégorie de population et ne concerne nullement un groupe considéré comme culturel ou ethnique ou une minorité. Certaines de ces personnes peuvent être des Roms.

Le titre de cette nouvelle édition, en mettant les «Roms» en exergue, s'inscrit dans cette évolution, mais il peut se décliner en «Roms, Voyageurs, Tsiganes», pour respecter la variété des communautés qui peuvent s'inscrire sous l'une ou l'autre de ces dénominations, parfois sous deux d'entre elles. Par ailleurs, l'expérience des traductions des éditions antérieures de cet ouvrage nous rend conscient du fait que dans de nombreuses langues le terme de «Voyageurs» ne peut pas être traduit, ni dans le titre, ni dans le texte du livre, et donc il peut ne rester que deux termes, ou encore l'un d'entre eux est substitué par un autre qui répond mieux à la situation locale et aux impératifs de la langue. Il convient en la matière d'être flexible et de coller le plus possible à la réalité et aux moyens d'expression, par la langue, de cette réalité, et de respecter la variété des termes utilisés par les intéressés eux-mêmes pour se désigner entre eux, et aux yeux des autres.

En reprenant les données déjà présentes dans l'édition de 1985, ou dans d'autres textes que j'ai publiés avant 1985, et en paraphrasant les notes parfois longues mises aujourd'hui en ouverture de la plupart des rapports, je dirais que le terme «Rom» qui sera le plus souvent utilisé, et qui est mis en avant dans le titre, concerne des personnes qui appartiennent à des communautés très diversifiées, personnes qui se nomment elles-mêmes Roms, ou Voyageurs, ou Sintés, ou Gitans, ou Manouches, ou Tsiganes, etc. Et l'usage privilégié de ce terme «Rom» ne minimise ni ne réduit en aucune façon la diversité et l'originalité des communautés considérées.

On trouvera ainsi dans le livre l'emploi de «Roms», ou de «Roms/Tsiganes», ou «Roms et Voyageurs», qui représentent le plus souvent de façon emblématique l'ensemble des communautés considérées, et parfois le terme «Roms» ou «Voyageurs» dans des usages que le lecteur comprendra adaptés à une réalité de terrain, locale ou nationale, ou encore «Tsiganes» quand on se réfère, au cours de l'Histoire, à une désignation politique donnée de l'extérieur, inscrite dans des textes officiels ou présente dans les représentations sociales ou dans les stéréotypes.

Il est souhaitable que cet ouvrage, destiné à sensibiliser et informer ceux qui ne le sont pas, parvienne le plus largement possible à ces destinataires. Il y a un effort à faire pour le diffuser ainsi, car un défaut majeur dans la distribution de ces productions, qui les détourne de leur but et maintient l'information dans un système clos, est qu'elles sont demandées, obtenues... et gardées par ceux qui n'en ont pas toujours le plus besoin. Nous espérons que ces derniers feront circuler le texte. Par lui les différentes instances du Conseil de l'Europe pourront sensibiliser les administrations nationales et les pouvoirs locaux et régionaux, ainsi que les autres partenaires concernés. Le Conseil de l'Europe a toujours soutenu une diffusion notamment auprès des organisations roms/tsiganes, afin que ce document puisse être un outil de connaissance et de réflexion les aidant lors de contacts avec divers interlocuteurs. Pourtant, les organisations roms/tsiganes – on comprendra pourquoi à la lecture de la deuxième partie – restent quelquefois sceptiques quant aux effets de l'information, estimant que les paroles sont trop nombreuses et les actes pas assez, pour améliorer une situation difficile. Il reste au lecteur, par son action, à prouver le contraire.